

ASSEMBLÉE NATIONALE1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1940

présenté par

M. Le Fur, M. Cinieri, M. Cordier, M. Nury, M. Viry, M. Vermorel-Marques, M. Dive,
Mme Dalloz, Mme Anthoine et M. Breton

ARTICLE 3

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« la majorité simple »

les mots :

« l'unanimité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'instituer un véto pour chaque commune afin qu'une zone d'accélération pour l'implantation d'énergies renouvelables ne puisse pas être située sur le territoire d'une commune contre son avis.